

**Division des Ressources Humaines  
et des Moyens 1<sup>er</sup> degré - DRHM**

Service Carte scolaire et mouvement intra

Affaire suivie par :

mouvement intra départemental

Tél : 01 45 17 60 61/62/73

Mél : mouvement.dsden94@ac-creteil.fr

Créteil, le 6 juin 2023

**PHASE D'AJUSTEMENT DU MOUVEMENT INTRA DEPARTEMENTAL 2023  
ET  
APPEL A CANDIDATURES SUR POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES – POSTES A PROFIL –  
ASH - DIRECTION**

**Références :**

- Lignes directrices de gestion ministérielles du 25 octobre 2021 (BOEN spécial n° 6 du 28 octobre 2021)
- Note de service DGRH B2-1 du 18 novembre 2021
- Note de service Mobilité intra-départementale 2023 du Val-de-Marne des enseignants du 1<sup>er</sup> degré du 7 mars 2023

**Pièces jointes :**

- Annexe 1 fiche de vœux
- Postes vacants ASH
- Postes à exigences particulières et direction vacants
- Postes à profil vacants

**1/ DEROULEMENT DE LA PHASE D'AJUSTEMENT**

A l'issue de la phase informatisée du mouvement, les enseignants peuvent consulter sur l'application « mouvement 1D » via i-prof leur affectation pour le 1<sup>er</sup> septembre 2023.

Les enseignants non titulaires d'un poste définitif et n'ayant pas obtenu de poste à l'issue de cette phase sont affectés au barème sur les postes restés vacants à l'issue du mouvement informatisé.

**Les affectations de la phase d'ajustement se déroulent du 27 juin au 7 juillet 2023 et fin août.**

**L'affectation sera prononcée dans la mesure des possibilités et pourra ne pas correspondre aux vœux exprimés sur la fiche de vœux.**

Les participants non affectés au 7 juillet pourront se voir rattachés temporairement dans une circonscription en qualité de « mis à disposition ». Les fiches de vœux des enseignants mis à la disposition d'une circonscription seront réexaminées, par barème, au cours de la 2<sup>ème</sup> phase d'ajustement (fin août) pour une affectation sur les postes libérés pendant les vacances scolaires. Les personnels qui seront affectés à ce stade recevront un nouvel avis d'affectation.

Les enseignants n'ayant pas obtenu de poste au 31 août 2023 prendront leurs fonctions dans la circonscription où ils ont été rattachés en qualité de mis à disposition, sur des missions confiées par l'IEN, jusqu'à leur affectation sur un poste vacant dans le Val-de-Marne, prononcée par la directrice académique.

Tous les enseignants mis à disposition seront ainsi affectés au fur et à mesure que des postes se libéreront après la rentrée scolaire.

**2/ APPEL A CANDIDATURES SUR POSTES A EXIGENCES PARTICULIERES – POSTES A PROFIL –  
ASH – DIRECTION**

La note, fiche de vœux ainsi que la liste des postes vacants sont consultables sur le site de la DSDEN 94.

**Calendrier**

**13 juin 2023 - 8H :** Retour des fiches de vœux sur les postes à exigences particulières, à profil ou ASH.

Pour connaître les spécificités de ces postes et les profils exigés, les candidats pourront se reporter à la note de service postes spécifiques, à la note postes à profil et aux fiches de postes publiées sur le site de la DSDEN aux deux adresses suivantes :

- Postes spécifiques : <http://www.dsden94.ac-creteil.fr/spip.php?article3614>

L'affectation sera prononcée à titre provisoire avec réserve, le cas échéant, du poste détenu à titre définitif.

#### **A – Catégories d'enseignants pouvant postuler**

**Tous les enseignants, y compris les enseignants titulaires d'un poste définitif, peuvent demander à postuler sur un poste particulier à condition de ne pas être déjà affectés sur un poste de même catégorie :**

*Exemple : un conseiller pédagogique à titre définitif ne peut pas être candidat pour un autre poste de CPAIEN ; en revanche, un adjoint élémentaire à titre définitif peut demander un poste ASH ou un intérim de direction.*

Les enseignants inscrits sur la liste d'aptitude ou disposant d'une certification seront prioritaires.

A l'issue de la phase d'ajustement, des affectations pourront être prononcées sur certains postes même si l'enseignant ne remplit pas la totalité des conditions.

#### **B – Postes pour lesquels un avis de l'IEN de la circonscription d'origine ou d'accueil est demandé.**

En cas d'avis défavorable à une liste d'aptitude ou une commission l'avis de l'IEN sera sollicité.

##### **1) Postes de direction d'école par intérim**

Pour les candidats qui ne sont pas inscrits sur la liste d'aptitude de direction d'école, un avis sera demandé à l'IEN de la circonscription d'origine par les services.

##### **2) Les postes à exigences particulières et à profil**

Un avis de l'IEN de la circonscription d'accueil sera demandé.

#### **C – Modalités de candidature**

Pour candidater sur les postes à exigences particulières, à profil, direction et les postes spécialisés ASH, vous complèterez la **fiche de vœux jointe à cette note et l'adresserez** par courrier électronique pour le **13 juin 2023, 8h00** à l'adresse [mouvement.dsden94@ac-creteil.fr](mailto:mouvement.dsden94@ac-creteil.fr).

**Une copie de cette fiche de vœux doit être adressée parallèlement à l'IEN de la circonscription de rattachement actuel de l'agent, pour information.**

La liste des postes vacants ou susceptibles d'être vacants est publiée sur le site de la DSDEN et sera actualisée régulièrement. La liste est donnée à titre indicative, vous pouvez proposer votre candidature pour tout autre poste susceptible d'être vacant.

**Si un enseignant a obtenu un poste spécifique à la phase d'ajustement, il n'a pas la possibilité de répondre à un nouvel appel à candidature.**

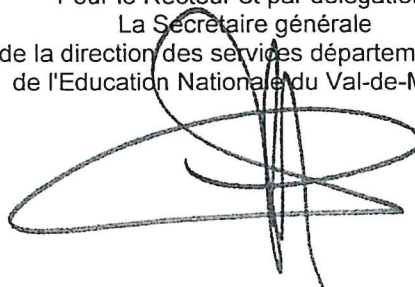
#### **VOS INTERLOCUTEURS :**

Les candidats adresseront des courriers électroniques au service du mouvement intra-départemental à l'adresse suivante : [mouvement.dsden94@ac-creteil.fr](mailto:mouvement.dsden94@ac-creteil.fr)

Ils peuvent, également, contacter les gestionnaires du mouvement, uniquement l'après-midi au numéro suivant :

- 01 45 17 60 62 (postes à exigences particulières et postes à profil)
- 01 45 17 60 61 (postes ASH)

Pour le Recteur et par délégation,  
La Secrétaire générale  
de la direction des services départementaux  
de l'Education Nationale du Val-de-Marne



Carole DUBARLE-MEYER